



# CHALLENGE DES CLUBS 2019-2020



La Fédération française de billard met en œuvre, depuis la saison 2017/2018, une opération appelée « Challenge des clubs ».

## 1. OBJECTIF

Ce challenge permet de récompenser les clubs labellisés « École de billard » répondant à plusieurs critères de qualité et / ou de performances fixés par le jury du Challenge.

## 2. CATÉGORIES

Pour la saison 2019-2020, deux catégories sont mises en place :

- Clubs labellisés de niveau 1 pour la saison 2019-2020
- Clubs labellisés de niveau 2 pour la saison 2019-2020

## 3. PRINCIPE

Dans chaque catégorie, parmi les clubs participants, seront sélectionnés les clubs les plus performants dans les différentes composantes de la politique fédérale :

- Formation
- Développement
- Jeunesse et mixité
- Animation sportive
- Résultats sportifs

La situation du nombre et du type de licences sera observée à la date du 31 mai 2020, à partir des données fournies par l'outil E2I de gestion des licences. L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération.

#### **4. JURY**

Le jury est composé de représentants de la commission de développement, de la DTN et du bureau fédéral. Les décisions du jury sont sans appel.

#### **5. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer au challenge des clubs, il convient de remplir le formulaire en ligne du challenge des clubs 2019-2020 ([formulaire de participation](#)) de la façon la plus complète possible et ce, avant le 24 mai 2020.

#### **6. PALMARES ET PRIMES**

Les clubs sélectionnés par le jury seront inscrits au palmarès du challenge des clubs pour la saison 2019-2020 et recevront le diplôme fédéral correspondant.

En outre, la fédération attribuera des primes aux clubs les mieux classés par le jury :

- 300 € par club, pour 5 clubs labellisés de niveau 1
- 600 € par club, pour 3 clubs labellisés de niveau 2

Les primes éventuellement non attribuées, faute de clubs participants en nombre suffisant, seront reversées au budget général.

\*\*\*\*\*